



Assemblée générale

Distr. limitée
24 mars 2022
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Cinquième Commission
Point 138 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2022

Éthiopie : projet de résolution

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions
adoptées par le Conseil des droits de l'homme à sa trente-troisième
session extraordinaire**

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

Décide de ne pas approuver de ressources au titre des prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à sa trente-troisième session extraordinaire.

¹ [A/76/524/Add.1.](#)

² [A/76/7/Add.36.](#)

